

Mairie

Délibération 2022/22

De

Colombier-Le-Vieux  
Ardèche

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS** : MM FOUR Béatrice, DESRIEUX Claude, GIRODON Didier, GERY Myriam, COGNET Géraldine, BESSET Aurore, BOITARD Franck, VERCASSON Xavier, MARGIER Jean-Pierre, MAICHERAK Catherine, DESCHAMPS Charlotte, THE Françoise, LONDON Patrick

**ABSENTS** : MM. COUX Joél (pouvoir à mme FOUR Béatrice), VAUX Hubert

Date d'affichage de la convocation : 12/07/2022  
Date d'affichage de la délibération : 25/07/2022

Date de convocation : 11/07/2022

### OBJET : Tarif cantine :

Madame le Maire informe que par délibération du 14 Décembre 2017, le prix du repas à la cantine est

de : Repas enfant : 4.35 €  
Repas adulte : 5.25 €

Madame le Maire propose d'augmenter le prix des repas

Après discussion, le Conseil Municipal  
FIXE les tarifs suivants : - Repas enfant 4,45 €  
- Repas adulte : 5.25 €

Le tarif est applicable à partir du 15/08/2022

Fait et délibéré à COLOMBIER-LE-VIEUX, les jour, mois, an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire

B. FOUR



REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

08 AOUT 2022